

Retrouver les traces d'un enfant assisté

Atelier du chancelier Rolin 5 avril 2016

En guise d'introduction...

Qu'est qu'un « enfant assisté » ?

Il existe différentes catégories d'enfants assistés qui ont évolué au fil du temps. Dans cette présentation, on s'intéressera aux enfants assistés au sens large, c'est-à-dire, en reprenant les principales catégories d'enfants assistés définies dans la loi du 27 juin 1904, aux :

- enfants secourus (enfants élevés par leur mère ou placée, par leur mère, chez une nourrice, bénéficiant d'un secours temporaire = aide financière) ;
- enfants en dépôt (accueil temporaire d'enfants suite à l'hospitalisation ou à la détention des parents) ;
- enfants trouvés (enfants nés de père et de mère inconnus qui ont été trouvés à la porte d'un hospice ou dans tout autre lieu) ;
- enfants abandonnés (enfants nés de parents connus – au moins la mère – élevés, dans un premier temps, par eux puis délaissés sans qu'on puisse recourir à eux) ;
- orphelins pauvres ;
- enfants moralement abandonnés (au départ, enfants de 12 à 16 ans vivant sans abri et sans secours puis enfants dont les parents ont été déchus de leur autorité parentale ou auxquels on a retiré l'exercice de l'autorité parentale).

Les deux premières catégories (enfants secourus et enfants en dépôt) sont des enfants placés sous la protection publique ; les autres (enfants trouvés et abandonnés, orphelins pauvres et enfants moralement abandonnés) sont ce que l'on appelle les pupilles de l'Etat ou pupilles de l'Assistance publique.

Attention à ne pas confondre les pupilles de l'Etat et les pupilles de la Nation (qualité instaurée par une loi de juillet 1917 attribuée, au départ, aux orphelins de guerre, et dont la prise en charge a été confiée aux services des Anciens combattants. Par la suite, la qualité de pupilles de la Nation a été étendue à d'autres catégories de personnes : pour connaître le détail des bénéficiaires de ce statut aujourd'hui, consulter le site internet de l'Office national des anciens combattants et victimes de guerre – ONACVG : <http://www.onacvg.fr/fr/missions/pupille-de-la-nation/>).

Repères chronologiques

*Retracer l'histoire de la prise en charge des enfants assistés n'est pas le but de cet atelier. Je me contenterai donc de vous donner quelques dates clés. Pour plus d'informations, je vous renvoie à un article d'Anne Cadoret, « De « l'enfant trouvé » à « l'enfant assisté » », dans *Etudes rurales*, 1987, n° 1, vol. 107, p. 195-213 (article consultable sur internet sur le site de Persée : http://www.persee.fr/doc/rural_0014-2182_1987_num_107_1_3211) ainsi qu'au site internet des Archives départementales d'Indre-et-Loire qui ont consacré un atelier, en 2013, aux archives des enfants abandonnés (<http://archives.cg37.fr/UploadFile/GED/X/1395676064.pdf>).*

- Avant la Révolution : pas de prise en charge par l'Etat mais par le pouvoir seigneurial, les communautés d'habitants et, surtout, par des institutions religieuses ;
- 4 mars 1556 : édit d'Henri II portant présomption d'homicide en cas de décès d'un enfant illégitime s'il n'y a pas eu de déclaration de grossesse ;
- 1638 : mise en place de l'œuvre des Enfants trouvés par Saint Vincent de Paul ;
- 1793 : lois laïcisant les secours aux enfants assistés désormais pris en charge par la République (hospices civils) ;
- 1805 : légalisation de l'adoption par le Code Civil ;
- 1811 : loi créant le service des enfants abandonnés et trouvés (un service dans chaque Préfecture), désignant un hospice par départemental pour accueillir les enfants trouvés et obligeant ces hospices à disposer d'un « tour » ;
- 1849 : création de l'administration de l'Assistance publique, service de l'Etat déconcentré dans chaque département ; les enfants prennent le nom de pupilles de l'Assistance publique ;
- 1869 : obligation pour les services des enfants assistés de constituer un dossier individuel pour chaque pupille de l'Etat comportant des renseignements sur son état civil, sa filiation (si elle est connue) et sur le suivi de l'enfant jusqu'à la fin de la tutelle (placements, scolarisation, apprentissages, comportement général) ;
- 1904 (27 et 28 juin) : lois redéfinissant les différentes catégories d'enfants assistés, réunissant toutes les dispositions antérieures se rapportant aux enfants assistés, supprimant les « tours » en les remplaçant par des bureaux d'accueil ouverts et confiant la tutelle des pupilles au Préfet (avant : commission administrative des hospices) ;
- 1956 : l'Assistance publique devient l'Aide sociale à l'enfance (service d'abord des directions des affaires sanitaires et sociales puis des Conseils généraux – aujourd'hui conseils départementaux).

Les archives de l'assistance publique de 1940 à nos jours

Une fois n'est pas coutume, nous allons remonter dans le temps et commencer par aborder les recherches dans les archives de l'assistance publique de 1940 à nos jours.

Les dossiers individuels des enfants assistés

C'est la période pour laquelle la recherche d'un dossier d'enfant assisté va être la plus simple car ce sont les Archives départementales et le service de l'Aide sociale à l'enfance du Conseil départemental de la Côte-d'Or qui vont effectuer la recherche pour vous, à partir des éléments que vous allez leur fournir (nom et prénom de l'enfant et, dans la mesure du possible, sa date de naissance). Je vais vous expliquer pourquoi vous ne pourrez pas effectuer les recherches par vous-mêmes.

Les dossiers individuels des enfants suivis, depuis 1940, par l'Assistance publique puis par l'Aide sociale à l'enfance ont fait l'objet de transferts successifs de ces services producteurs aux Archives départementales de la Côte-d'Or. Ces transferts, appelés versements, s'accompagnent toujours de la rédaction, par le service producteur, sous le contrôle des Archives départementales, d'un document que l'on appelle un bordereau de versement. C'est un document qui sert à la fois de preuve du transfert de responsabilité des archives du service producteur au service d'archives mais aussi d'instrument de recherche pour les usagers des Archives départementales. Ces bordereaux de versement qui décrivent les dossiers transférés aux Archives départementales ont pris différentes formes depuis les années 1980 :

The image shows a document titled "BORDEREAU DE VERSEMENT" from the Archives départementales de la Côte-d'Or. The document is a form used for recording the transfer of files. It contains several sections with fields for administrative data, including "N° de dossier" (file number) and "N° de dossier de l'Archives départementales" (file number in the departmental archives). There are handwritten entries in some of these fields. The document is dated "1980" and has a stamp in the top right corner. The form is divided into several sections by horizontal lines, with some sections containing sub-headers like "N° de dossier" and "N° de dossier".

- dans certains versements, les dossiers des enfants sont classés par année (ou période) d'admission puis par ordre alphabétique ou par ordre numérique de numéro matricule ; ([images 1-1 et 1-2](#))
- dans d'autres versements, les dossiers sont classés par année de radiation (ou période de radiation) puis par ordre alphabétique ; ([images 2-1, 2-2 et 2-3](#))
- d'autres encore ne répertorient que les numéros matricules des dossiers versés (souvent des dossiers retrouvés a posteriori et versés à part). ([images 3-1 et 3-2](#))

Généralement, le patronyme entier des enfants n'apparaît pas. Dans le meilleur de cas, nous n'avons que les premières lettres (exemple : dossiers des enfants dont le nom de famille commence par les lettres BER). Quelques fois, seul le numéro matricule est mentionné.

Par conséquent, si vous ne disposez pas du numéro matricule de l'enfant et si vous ignorez son année d'admission et de radiation, les bordereaux ne sont pas directement utilisables. Fort heureusement, il existe des fichiers et des répertoires alphabétiques qui fournissent ces informations. Ces fichiers et répertoires ne sont pas conservés aux Archives départementales de la Côte-d'Or pour cette période mais au service de l'aide sociale à l'enfance du Conseil départemental.

Si vous avez besoin de consulter un dossier, il convient donc soit de nous en adresser la demande (par courrier ou messagerie) en nous précisant les nom, prénom et date de naissance de la personne recherchée, soit d'adresser directement la demande au service de l'ASE du Conseil départemental. Toute demande reçue aux Archives départementales concernant des dossiers postérieurs aux années trente est transmise au service de l'ASE pour que ce service vérifie, dans ses fichiers et répertoires alphabétiques, la présence ou non d'un dossier au nom de la personne recherchée et nous transmette la référence du dossier.

Attention : l'ASE et les Archives départementales ne conservent que les dossiers des enfants pris en charge par le Conseil départemental. Lorsqu'un enfant est pris en charge par un autre département mais placé en Côte-d'Or, son dossier se trouve dans le département qui assure la prise en charge financière.

Depuis quelques années, nous assistons à la territorialisation du suivi des enfants de l'ASE. Les dossiers ne sont plus centralisés et conservés à Dijon, au siège de l'ASE, mais dans les différentes antennes du Conseil départemental disséminés dans le département (appelées Agences et accueils solidarité et famille = les ASF). Ce sont désormais ces ASF qui versent aux Archives départementales de la Côte-d'Or les dossiers des enfants une fois qu'ils ont été radiés. Les Archives départementales ont entrepris un essai d'harmonisation des bordereaux de versement qui comporteront désormais systématiquement les noms, prénoms et année de naissance des enfants dont les dossiers nous sont versés.

Il existe plusieurs catégories de dossiers versés aux Archives départementales par la Direction départementale des affaires sanitaires et sociales puis par le service de l'Aide sociale à l'enfance du Département :

- dossiers de suivi des enfants (cas le plus fréquent) (ces dossiers contiennent des informations sur les raisons et les modalités d'admission, des éléments sur le suivi de l'enfant, quelques fois des informations médicales et pour les plus récents, différents rapports notamment sociaux et psychologiques) ;
- quelques séries de dossiers médicaux des enfants assistés (désormais, ces dossiers devraient être rapprochés des dossiers de suivi avant versement aux Archives départementales) ;
- dossiers d'adoption.

Qui et comment peut-on consulter ces dossiers « récents » ?

Le Code du Patrimoine définit différents délais de communicabilité, en fonction de la nature des informations contenues dans un dossier. S'agissant des dossiers de l'ASE, on peut rencontrer trois délais :

- dossiers librement communicables au terme d'un délai de 50 ans à compter du document le plus récent inclus dans le dossier (=radiation de l'enfant) pour protéger la vie privée des intéressés ;
- ce délai est étendu à 25 ans à compter du décès de la personne ou 120 ans à compter de sa date de naissance, si son décès n'est pas connu, si le dossier contient des informations d'ordre médical ;
- si le dossier contient des documents relatifs à une affaire portée devant une juridiction, le délai de libre communicabilité sera de 100 ans à compter de la date du document le plus récent (sauf cas spécifique des jugements).

Seul l'intéressé peut avoir accès à son dossier avant expiration des délais légaux de libre communicabilité ou bien un tiers sous réserve qu'il ait obtenu une dérogation.

La consultation des dossiers par les intéressés eux-mêmes ou par un tiers avant expiration des délais légaux de libre communicabilité (dérogation) est gérée par le service de l'ASE qui assure un accompagnement, même pour les dossiers déjà versés aux Archives départementales. Nous transférons, dans ce cas, le dossier au service de l'ASE qui se charge de contacter le demandeur pour convenir d'un RDV pour la consultation du dossier ou pour lui en adresser une copie s'il ne peut se déplacer.

Principales sources complémentaires

Autres archives de l'Assistance publique :

- registre des secours pour les enfants admis à l'assistance entre 1939 et 1951 (date de la décision préfectorale, numéro matricule, nom et prénom de l'enfant, date de naissance et montant du secours), conservé sous la cote 1742 W 1 ;
- registres d'attribution aux pupilles des layettes, vêtements, linge et chaussures (date d'attribution, nom et prénom de l'enfant, type de vêtement attribué) couvrant la période 1952 à 1955 (registres cotés 1742 W 2 à 4) ;
- registres des contrats (numéro matricule, nom et prénom du pupille, date de naissance, nom et prénom du patron, domicile, durée et conditions du contrat, date et montant du règlement, observations) signés entre 1948 et 1961 (registres cotés 1742 W 8 à 12).

Archives judiciaires (justices de paix jusqu'en 1958, tribunaux de Première Instance, TGI, voire Cour d'assises pour certains arrêtés de déchéance de l'autorité parentale) :

- jugements de déchéance ou de retrait de l'autorité parentale ;
- jugements attribuant la qualité de pupille de la Nation ;
- jugements d'adoption ;
- dossiers de tutelle ;
- conseils de famille.

Commencez par consulter les répertoires des actes et jugements pour repérer le jugement qui vous intéresse et sa date puis, muni de ces informations, consultez les minutes des jugements.

Archives des Anciens combattants :

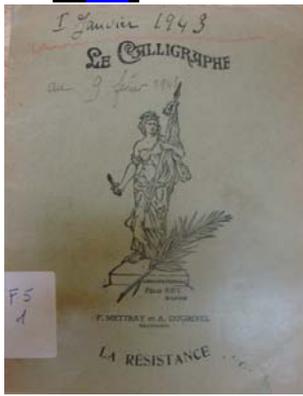
Je vous ai indiqué, en introduction, qu'il ne fallait pas confondre les pupilles de l'Etat dont je viens de vous présenter les dossiers, gérés par les services de l'Assistance publique puis de l'ASE et les pupilles de la Nation, gérés par les services des Anciens combattants.

Si vous recherchez les traces d'un pupille de la Nation, il faut vous adresser au service départemental de l'Office national des anciens combattants et victimes de guerre (Service départemental de la Côte d'Or, Caserne Vaillant 22, avenue Garibaldi CS 55180 21051 DIJON CEDEX).

Archives de l'hôpital de Dijon cotées H-dépôt 239 (seul hôpital qui a déposé quelques documents postérieurs à 1940 aux Archives départementales de la Côte-d'Or; les autres dépôts d'archives hospitalières s'arrêtent en 1940) :

- registres des entrées de la maternité de 1925 à 1960 ; ([image 5](#))

- registres des sorties de 1948 à 1951 ;
- registres des inscriptions des naissances de 1966 à 1977 ;
- cahiers de recensement des accouchements de 1943 à 1950 ; ([images 6-1](#) et [6-2](#))



1 / 1^{er} janvier 1943 O.T.G.B II Pau
 Inconnue
 accouchée le 1^{er} janvier 1943 à 8^h 40 d'un
 sexe masculin
 garçon, Cinq auquel il a été attribué le nom
 de Marcel
 enfant 2^h 630
 placenta 420 gr
 S. de l. : normale
 entrée le 1^{er} 9.8.
 sortie le 4.3
 Durée du travail 13^h 10

- statistiques sur les accouchements de 1863 à 1965 ([image 21](#))

- registre d'entrées des enfants assistés de 1941 à 1948 (registre coté H dépôt 239/1/G/7/14) ([images 18-1 et 18-2](#))



Enfants assistés de 1 jour à 24 ans admis au hospice à l'hospice en 1884.			
11	Bernard Paul Henri	ad. 37	1 27 Janv. 1884 à 27 Janv. 1884 27 Janv. 1884
11	Roch Jean Auguste	ad. 37	2 3 Janv. 1884 à 3 Janv. 1884 3 Janv. 1884
20	Chamard Paul	ad. 37	3 4 Janv. 1884 à 4 Janv. 1884 4 Janv. 1884
21	Clere Augustin Antoine	ad. 37	7 8 Janv. 1884 à 8 Janv. 1884 8 Janv. 1884
22	Bon Henri Louise	ad. 37	11 12 Janv. 1884 à 12 Janv. 1884 12 Janv. 1884
23	Bloch Pierre	ad. 37	15 16 Janv. 1884 à 16 Janv. 1884 16 Janv. 1884
24	Billet Robert	ad. 37	19 20 Janv. 1884 à 20 Janv. 1884 20 Janv. 1884
25	Mulle Louise	ad. 37	23 24 Janv. 1884 à 24 Janv. 1884 24 Janv. 1884
26	Claret Françoise	ad. 37	27 28 Janv. 1884 à 28 Janv. 1884 28 Janv. 1884
27	Bon Marie Jean	ad. 37	31 1er Fev. 1884 à 1er Fev. 1884 1er Fev. 1884
28	Jarrot Suzanne	ad. 37	4 5 Fev. 1884 à 5 Fev. 1884 5 Fev. 1884
29	Clere Joseph	ad. 37	8 9 Fev. 1884 à 9 Fev. 1884 9 Fev. 1884

+ quelques dossiers individuels d'admission et dossiers de pensionnaires de l'hospice Saint-Anne (orphelinat créé au XVIII^e siècle) pour la période 1946 à 1974 (documents cotés H dépôt 239/2/F/5 et 6) ainsi que les registres des entrées et sorties de 1940 à 1974 (cotés H dépôt 239/2/F/3/6 et 7).

Les archives des enfants assistés du XIX^e siècle aux années trente

Passons maintenant aux archives se rapportant aux enfants assistés du XIX^e siècle aux années trente. Les sources vont être un peu moins riches que pour la période que l'on vient de voir, surtout pour les enfants assistés avant les années 1880.

Contrairement à la période postérieure, vous allez pouvoir, cette fois, mener vos recherches intégralement vous-mêmes.

Les archives versés par les services des enfants assistés

Les dossiers individuels les plus anciens conservés aux Archives départementales datent de 1884. **Nous n'avons aucun dossier individuel antérieur à cette date.**

Les premiers dossiers conservés sont assez maigres, en comparaison avec les dossiers de la seconde moitié du XX^e siècle. ([images 7-1, 7-2, 7-3 et 7-4](#))



Les dossiers individuels des enfants admis ou nés entre 1884 et 1940 ont fait l'objet de quatre versements effectués par les services de la DDASS de Côte-d'Or :

SM 17295 à 17495

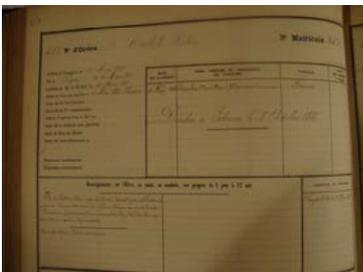
SM 17574 à 17780

SM 21197

SM 22250 à 22254

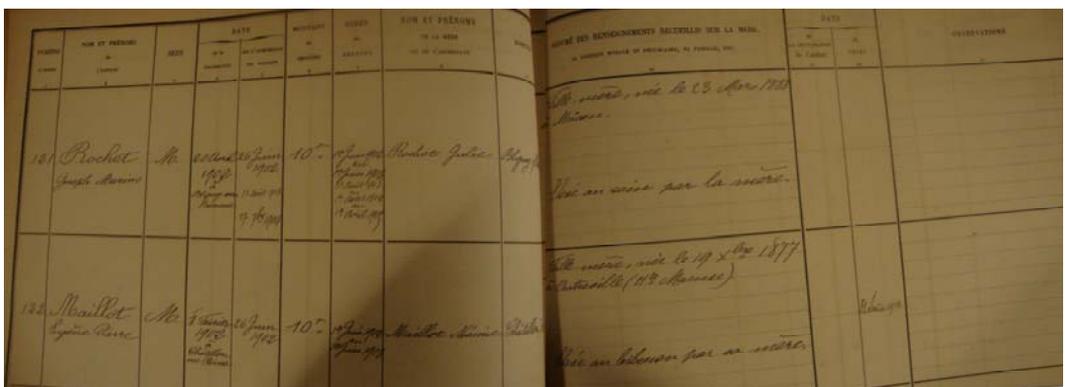
A ces quatre versements s'ajoute un versement de dossiers médicaux (SM 21472 à 21482) ainsi qu'un versement de dossiers d'enfants adoptés (SM 21198 à 21208).

Les dossiers étant classés par numéro matricule, il convient, dans un premier temps, de retrouver ce numéro matricule en consultant les différents répertoires ou tables alphabétiques disponibles. Il en existe de plusieurs sortes, en fonction des différentes catégories d'enfants assistés :



- pour les enfants trouvés, abandonnés et orphelins, les 7 registres matricules qui couvrent la période 1884 à 1928 sont tous dotés, en fin de volume, d'une table alphabétique. Ces registres sont cotés SM 22897 à SM 22903 ; ([image 8](#))

- pour les enfants secourus, il existe 3 registres matricules pour les enfants nés entre 1902 et 1920 pourvus, chacun, d'une table alphabétique. Ces registres sont cotés SM 22906 à 22908 ; ([image 9](#))



- pour les enfants déposés, il existe un registre matricule pour les enfants admis entre 1929 et 1940 pourvu d'une table alphabétique et coté SM 22917. ([image 10](#))

104		et de	maternité (Dijon)
Compte N°	Né le 13 octobre 1927 A Cours (Indre et Loire)	demeurant à Pouilly - 9 - Saône	Date de radiation 21.1.29 Causes Remise à la mère
CATÉGORIE D	Nom Koldynski Prénoms Marguerite	Fils naturel non-reconnu, légitime de Koldynski Boleslaw et de Klader Agnieszka demeurant à Pouilly 9 Saône	Date d'admission 13 janvier 1929 Causes entrée de la mère à la maternité (Dijon) Indigent
N° M° 105			Date de radiation 5 Février 1929 Causes Décédé
Compte N°	Né le 5 janvier 1928 A Cincy		
CATÉGORIE D	Nom Schaller Raymond Prénoms Raymonde	Fils naturel non-reconnu, légitime de Schaller Albert et de Witt Marie Thérèse demeurant à Dijon 14 rue de la goutte d'Or	Date d'admission 14 janvier 29 Causes Le père hospitalisé en Médecine, et la mère hospitali- sée en chirurgie
N° M° 106			Date de radiation 7 Février 1929 Causes Remise à sa famille
Compte N°	Né le 19 juin 1919 A Dijon (Maternité)		
CATÉGORIE D	Nom Schaller Prénoms Madeleine	Fille naturel non-reconnu, légitime de Schaller Albert et de Witt Marie Thérèse demeurant à Dijon 14 rue de la goutte d'Or	Date d'admission 14 janvier 1929 Causes Le père hospitalisé en Médecine - la mère hospitalisée en Chirurgie
N° M° 107			Date de radiation 7 Février 1929 Remise à sa famille
Compte N°	Né le 11 janvier 1921		

Pour cette même période 1884-1940, outre les dossiers individuels, nous disposons également de *sources plus ponctuelles* qui permettent de retracer le parcours de ces enfants :

- registres des décès des enfants de un jour à douze ans entre 1880 et 1932 (registres cotés SM 22904 et 22905 contenant un numéro d'ordre, un numéro matricule, la catégorie de l'enfant, son nom et son prénom, sa date de naissance, son lieu et sa date de décès, la cause du décès) ;
- registres intitulés « protection des enfants du 1^{er} âge » pour les enfants placés entre 1931 et 1934 (registres contenant un numéro matricule, les noms et prénom de l'enfant, date et lieu de naissance, date et lieu du placement, nom de la nourrice, entrée et sortie, catégorie de pupille, observations) (registres cotés SM 22910 à 22913) ;

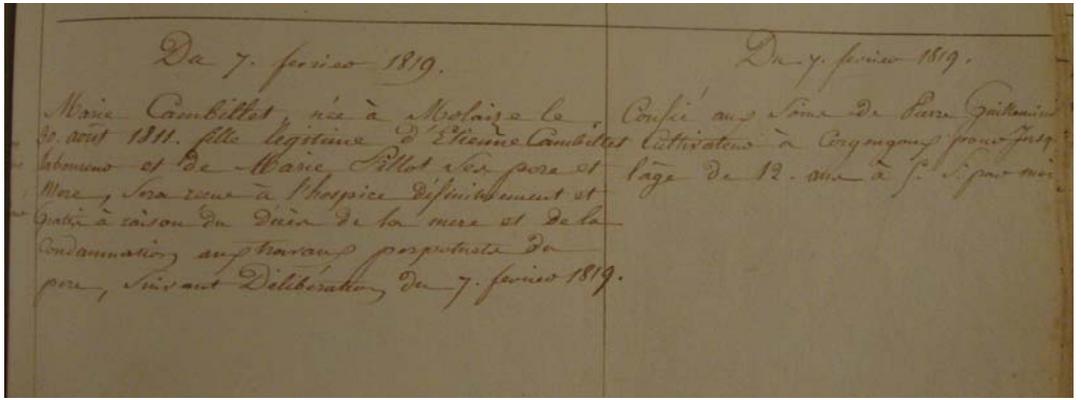
- registre des pupilles faisant leur service militaire (nom du pupille, date de naissance, date et régiment d'incorporation, sommes envoyées, observations) entre 1927 et 1934 (registre coté SM 22918) ;
- registre des admissions entre 1922 et 1934 (numéro matricule, nom et prénom de l'enfant, date de naissance, date d'admission, catégorie, département d'origine, éléments statistiques) (registre coté SM 22919) ;
- registre des radiations intervenues entre 1922 et 1934 (numéro matricule, nom et prénom de l'enfant, date de naissance, date de radiation, catégorie, motif de la radiation, éléments statistiques) (registre coté SM 22920) ;
- des listes d'âges pour les enfants nés entre 1918 et 1955 (par année, sexe, nom et prénom de l'enfant, numéro matricule, date de naissance, date d'admission, date et motif de radiation, observations) (registres cotés SM 22921 et 22922) ;
- registres des contrats (même contenu que les registres mentionnés dans la première partie) conclus entre 1909 et 1925 (registres cotés SM 22924 à 22938) ; ([image 11](#))

PUPILLE					CONTRAT				
N°	NOM DE L'ENFANT	DATE DE NAISSANCE	NOM DE L'ENFANT	OCCUPATION	N°	NOM DE L'ENFANT	DATE	MONTANT	OCCUPATION
1 205	Mate Gabrielle	19 octobre 1895	Falotel	Vain Louche					
3 215	Hél Lucie	19 décembre 1892	Peronne	Brugny					
3 401	Aimi Lucienne	19 mai 1892	Arribat Bans Belges	Vain Louche Vain Louche					

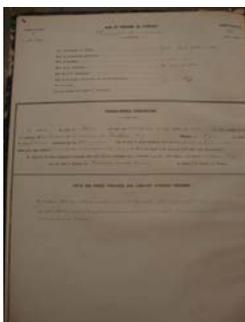
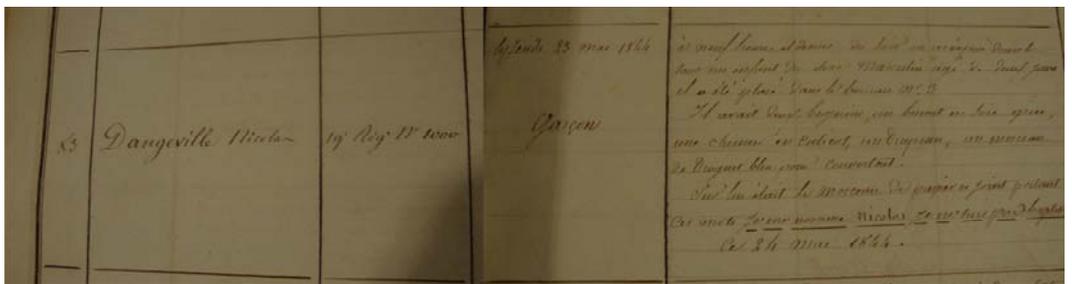
- registres des deniers pupillaires : comptes individuels des pupilles (registres pourvus d'une table alphabétique) nés entre 1888 et 1937 (registres cotés SM 22944 à 22951).

Pour la période antérieure à 1884, faute de dossiers individuels, il faudra vous contenter des registres matricules et des procès-verbaux d'admission qui ne couvrent pas toute la période :

- registres matricules des enfants délaissés et abandonnés admis à l'hôpital entre l'an XII et 1883 (registres cotés 12 X m 1 à 22) ; ([image 12](#))

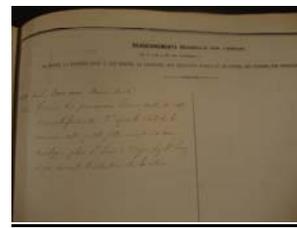
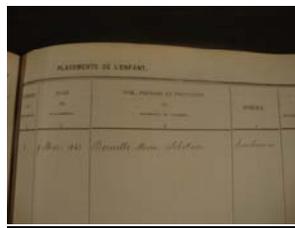
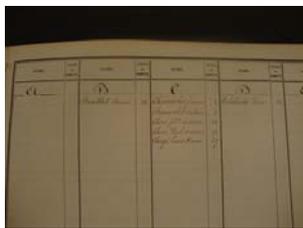


- registres de tutelle (suivi des enfants de plus de 12 ans) pour la période 1855 à 1892 (registres cotés 12 X q 1 à 4) ;
- registres des enfants exposés entre 1843 et 1856 (registres cotés 12 X g 1 à 3) ; ([image 13](#))

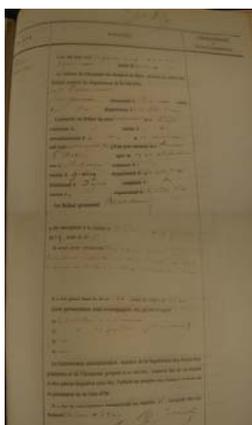


- registre matricule des enfants trouvés en mars 1863 (registre coté 12 X n 1) ; ([image 14](#))

- registres matricules des orphelins entre 1862 et 1866 (registres cotés 12 X h 1 et 2) ; ([images 15-1, 15-2, 15-3 et 15-4](#))



- registre d'inscription des enfants secourus temporairement entre 1862 et 1866 (registre coté 12 X i 1) ;



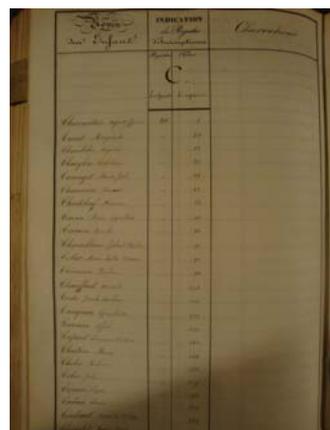
- registres des décès des enfants trouvés et assistés (décès entre 1854 et 1869) (registres cotés 12 X p 1 à 3) ;

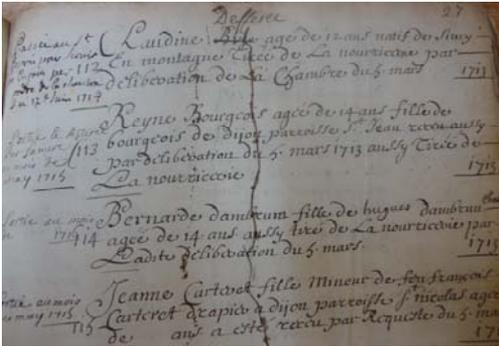
- procès-verbaux d'admission des enfants trouvés et délaissés entre 1856 et 1908 (documents cotés 12 X j 1 à 12) ; ([image 16](#))

- procès-verbaux d'admission des enfants orphelins couvrant la période d'avril 1872 à avril 1880 (documents cotés 12 X k 1) ;

- procès-verbaux d'admission des enfants secourus temporairement entre 1872 et 1888 (documents cotés 12 X l 1 à 3).

Pour connaître le numéro matricule attribué à l'enfant recherché et pouvoir consulter sa fiche matricule, il existe trois répertoires des enfants assistés couvrant la période 1790 à 1908. Ces répertoires sont cotés 12 X o 1 à 3 ([image 17](#)). Pour les enfants placés entre 1867 et 1872, il existe également des tables alphabétiques des registres matricules cotées 12 X o 4.





- hospice Sainte-Anne (orphelines pauvres) : registres d'inscription de 1807 à 1909 (cotés H dépôt 239/2/F/2/1 à 3 ([image 20](#)) ainsi que les registres d'entrées et de sorties des pensionnaires de 1790 à 1940 (registres cotés H dépôt 239/2/F/3/1 à 6) ([image 26](#)), à compléter par la consultation d'un registre d'admission des

filles de Sainte-Anne coté H dépôt 239/1/F/2/1 qui couvre la période 1713 à 1857 ([image 30](#)) ;

- rappel (documents mentionnés dans la première partie) : registres d'entrées de la maternité (à partir de 1925) et statistiques sur les accouchements (à partir de 1863) ([image 21](#)).



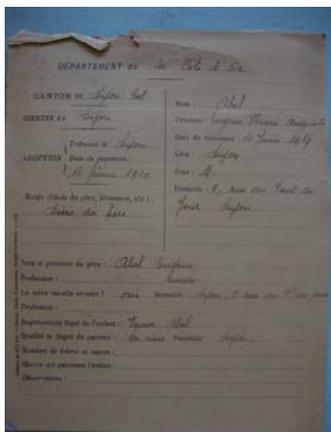
La consultation de ces registres peut être complétée par le dépouillement des délibérations de la commission administrative (registres de délibérations pour la période de 1805 à 1950 conservés sous les cotes H dépôt 239/1/E 1/43 à 109).

Les archives judiciaires (archives des tribunaux de Première Instance et justices de paix) :

- jugements de déchéance de la puissance paternelle ;
- jugements attribuant la qualité de pupille de la Nation ;
- jugements d'adoption ;
- dossiers de tutelle ;
- conseils de famille.

Les dossiers individuels des pupilles de la Nation (Première Guerre mondiale) :

Les dossiers individuels des pupilles de la Nation au titre de la guerre 1914-1918 ont malheureusement tous été réglementairement éliminés en 2002, date à laquelle ces destructions étaient autorisées par une circulaire interministérielle relative au tri et à la conservation des archives des Anciens combattants (modifié depuis). Il ne reste donc plus aujourd'hui que le fichier alphabétique départemental ainsi que les registres d'inscription versés par l'ONACVG aux Archives départementales sous la cote 2002 W (articles 372 à 381 pour le fichier alphabétique et articles 382 à 384 pour les registres d'inscription) ([images 22-1, 22-2 et 23](#)).

A table titled 'SUBVENTIONS ACCORDÉES' with columns for 'NOM', 'CANTON', 'MUNICIPALITÉ', 'NATURE', 'MONTANT', and 'OBSERVATIONS'. The table contains several rows of data, with names like 'ABEL' and 'LÉON' visible in the 'NOM' column.A handwritten table titled 'Ville de Dijon' with columns for 'NOM', 'CANTON', 'MUNICIPALITÉ', 'NATURE', 'MONTANT', and 'OBSERVATIONS'. The table contains several rows of data, with names like 'ABEL' and 'LÉON' visible in the 'NOM' column.

Les archives communales :

Il peut y avoir quelques documents relatifs aux enfants assistés dans les fonds d'archives communales déposés aux Archives départementales de la Côte-d'Or. Exemple : dans les archives communales déposées de Moutiers-Saint-Jean, on trouve un dossier concernant les aliénés et enfants abandonnés de la commune entre 1851 et 1888 (dossier coté E-dépôt 445/60).

Les archives des enfants assistés au XVIII^e siècle

Retrouver la trace d'un enfant assisté et des informations sur son parcours sera bien plus difficile pour les périodes plus anciennes. Les sources seront plus éparpillées et beaucoup moins complètes.

Les archives de la période révolutionnaire

Pour cette période révolutionnaire, je vous signale l'existence d'un article de Sophie Morlot, « Secourir les enfants en province. L'exemple du Dijon révolutionnaire et consulaire », paru dans les *Annales de démographie historique*, 2007/2, n° 114 (article en ligne sur le site cairn-info : <https://www.cairn.info/revue-annales-de-demographie-historique-2007-2-page-59.htm>).

Archives versées par l'administration départementale (série L)

3 cotes à signaler concernant le suivi des enfants assistés :



- L 1215 : états des enfants reçus à l'hôpital, ans V-VI ; ([image 24](#))
- L 1216 : registre d'inscription des enfants abandonnés (21 juin 1790-16 vendémiaire an XII) ;

- L 3110 : actes de catholicité (baptêmes) des enfants assistés de l'hôpital de Dijon (3 cahiers recensant les actes de baptêmes dressés par différents prêtres entre 1795 et 1802). ([image 25](#))



Archives déposées par l'hôpital de Dijon

Très peu de sources sur les enfants assistés dans les fonds d'archives hospitalières :

- les registres d'inscription des enfants illégitimes admis à l'hôpital de Dijon s'arrête en 1790. On y reviendra tout à l'heure ;
- on a un peu plus de chance avec les enfants légitimes puisqu'il existe un registre qui inclut la période 1790 à 1804 (registre coté 118 H/R 1250/5) ;

- de même le registre des enfants au bonnet rouge inclut la période 1790 à 1800 (registre coté 118 H/R 1250/7) ;
- pour retrouver une orpheline, on pourra consulter le registre d'admission des filles de Sainte-Anne coté H dépôt 239/1/F/2/1 qui inclut la période révolutionnaire, de même que le registre d'entrées et de sorties des pensionnaires (registre coté H dépôt 239/2/F/3/1) ([image 26](#)) ;

Registre des Filles reçues
dans l'hôtel de la Bonne Ste. Anne sous le nom de Pensionnaires

Nom	Age	Date de l'admission	Profession	Origine	Statut	Observations
11.8.1790	12 ans	25.08.1790	Jeune	Normandie	Orphelin	
12.8.1790	12 ans	25.08.1790	Jeune	Normandie	Orphelin	
13.8.1790	12 ans	25.08.1790	Jeune	Normandie	Orphelin	
14.8.1790	12 ans	25.08.1790	Jeune	Normandie	Orphelin	
15.8.1790	12 ans	25.08.1790	Jeune	Normandie	Orphelin	
16.8.1790	12 ans	25.08.1790	Jeune	Normandie	Orphelin	
17.8.1790	12 ans	25.08.1790	Jeune	Normandie	Orphelin	
18.8.1790	12 ans	25.08.1790	Jeune	Normandie	Orphelin	
19.8.1790	12 ans	25.08.1790	Jeune	Normandie	Orphelin	
20.8.1790	12 ans	25.08.1790	Jeune	Normandie	Orphelin	

- si l'enfant est décédé, on pourra retrouver sa trace dans le registre des décès des malades civils (enfants assistés, filles de Sainte-Anne) coté H dépôt 239/1/F/3/5 qui couvre la période 1792-an III ([image 27](#)).

Jeune fille âgée de dix ans, reçue à l'hôtel de la Bonne Ste. Anne le 25 août 1790. Elle est morte le 3 août 1791.

Jeune fille âgée de dix ans, reçue à l'hôtel de la Bonne Ste. Anne le 25 août 1790. Elle est morte le 10 août 1791.

Jeune fille âgée de dix ans, reçue à l'hôtel de la Bonne Ste. Anne le 25 août 1790. Elle est morte le 16 août 1791.

Jeune fille âgée de dix ans, reçue à l'hôtel de la Bonne Ste. Anne le 25 août 1790. Elle est morte le 16 août 1791.

La consultation de ces registres peut être complétée par le dépouillement des délibérations de la Chambre du Conseil des pauvres (registres de délibérations pour le début de la période révolutionnaire jusqu'en 1793 conservé sous la cote H dépôt 239/1/E 1/41 et registre couvrant la période septembre 1793 à brumaire an 14 conservé sous la cote suivante (E 1/42)).

Tables décennales de 1792 à l'an X

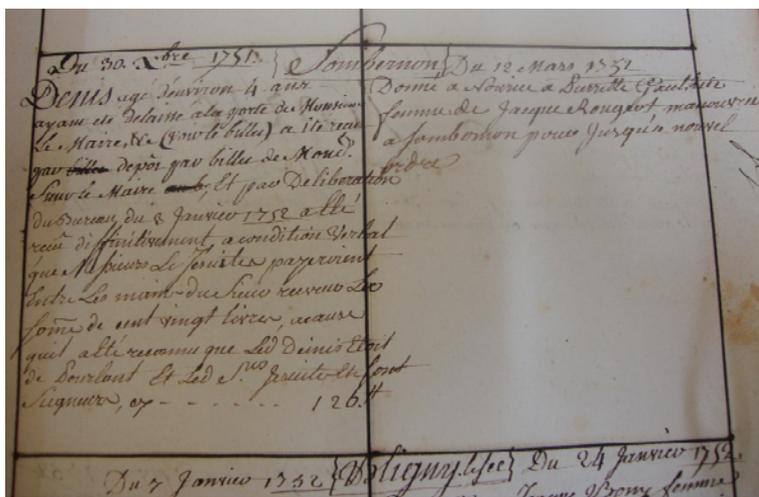
Ces tables contiennent des listes spécifiques des adoptions, des légitimations et des reconnaissances (exemple pour la ville de Dijon : <http://www.archinoe.net/ark:/71137/8093c44457109cf4>).

Les archives de l'Ancien Régime

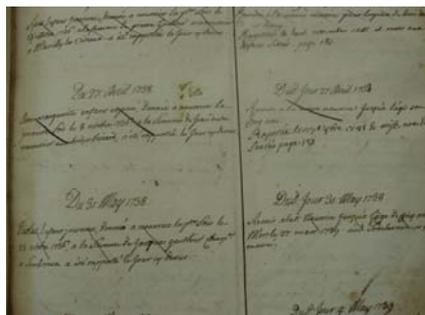
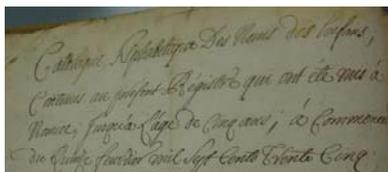
Archives hospitalières

La principale source pour la période de l'Ancien Régime est constituée des archives de l'hôpital de Dijon complétées par les archives de l'hospice Sainte-Anne (orphelinat). Pour le XVIII^e siècle, je vous renvoie à l'ouvrage de Christine Lamarre sur *l'Hôpital de Dijon au XVIII^e siècle*, édité en 2004 aux éditions Guéniot. Un chapitre est consacré aux enfants assistés. Il existait trois modes d'entrée des enfants à l'hôpital : enfants déposés (après requête formulée par les parents auprès du bureau des pauvres), enfants exposés et enfants présentés (par un chirurgien ou une sage-femme). L'hôpital devait tenir des registres d'admission et de sortie pour chacune de ces catégories mais les registres conservés aujourd'hui sont incomplets :

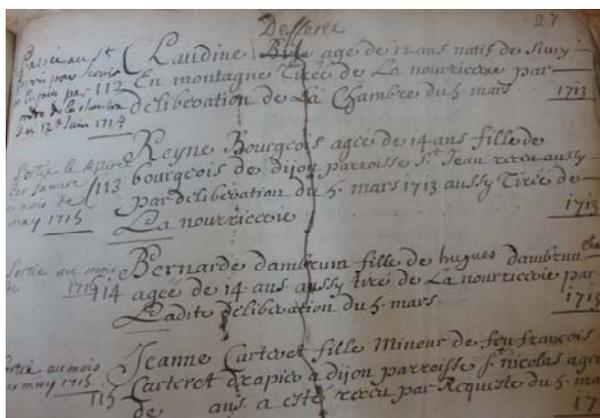
- registres des enfants illégitimes admis à l'hôpital de 1751 à 1790 (registres cotés 118 H/R 1250/1 à 3) ([image 28](#));



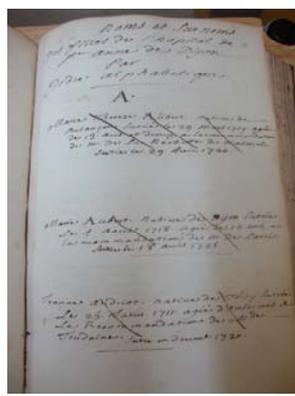
- registres des enfants légitimes admis à l'hôpital de 1736 à 1804 (registres cotés 118 H/R 1250/4 et 5 ;
- registre des enfants placé en nourrice de 1735 à 1772 (registre coté 118 H/R 1250/6) ([images 29-1, 29-2 et 29-3](#)) ;



- registre d'admission des filles de Sainte-Anne de 1713 à 1857 (registre coté H dépôt 239/1/F/2/1) ([image 30](#)) ;



- registre des pauvres filles orphelines 1702-1749 (registre coté H dépôt 239/2/F/1/1) ([images 31-1 et 31-2](#)).



La consultation de ces registres peut être complétée par le dépouillement des délibérations de la Chambre du Conseil des pauvres (registres de délibérations pour la période 1572 à 1793 conservés sous les cotes H dépôt 239/1/E 1/1 à 41).

Autres sources

- déclarations de grossesse (archives notariales [série E] et archives judiciaires [justice communale de Dijon BII 365/1 : déclarations de grossesse 1619-1742]) ; je vous signale l'existence de deux ouvrages sur le sujet : Docteur Henri Rouyer, *De la déclaration de grossesse des filles et des femmes veuves enceintes sous l'Ancien Régime dans la région de Vitteaux*, Vitteaux : 1963, 50 p. (ouvrage coté Br1/977) et mémoire de maîtrise de Karine Morini, *Les déclarations de grossesse à Dijon (1644 à 1742)* soutenu en 1999, 50 p. (mémoire coté D2/1706) ;
- assemblées de famille : archives du bailliage de Dijon (B II 117/1 et 2) ; on peut également trouver des documents relatifs aux conseils de famille dans les archives notariales ;
- reconnaissances de paternité : dans les archives notariales ;
- à signaler : source importante conservée aux Archives municipales de Dijon : registres baptistaires du Saint Esprit (contiennent tous les actes relatifs aux enfants exposés ainsi que la plupart des actes des nouveaux-nés présentés)

En conclusion ...

Nous n'avons fait aujourd'hui qu'un tour d'horizon des principales sources permettant d'identifier et de retracer le parcours d'un enfant assisté. Il existe d'autres fonds d'archives qui contiendront des informations sur le parcours d'un enfant assisté mais qui ne sont pas propres à cette catégorie de la population (registres matricules militaires, recensement de la population, par exemple) ; la consultation d'autres sources se fera aussi en fonction des éléments que vous allez trouver dans les archives présentées aujourd'hui qui vous feront peut-être rebondir vers d'autres sources (exemple : archives établissements scolaires ou établissements spécialisés).